

**University of Waterloo**  
**Département d'études françaises**  
**FR 651**  
**19th Century French Literature**  
**Lundi, 17h30-20h30, ML354**

**Coordonnées**

**Professeur(e):** Nicolas Gauthier (il/lui)

**Bureau:** ML 332A

**Téléphone:** 519-888-4567 x42773

**Heures de consultation:** Lundi, 14h00-16h00 ou sur rendez-vous

**Courriel:** nicolas.gauthier@uwaterloo.ca

**Remarque :** Le séminaire aura lieu en personne.

**Description**

**Titre :** « Les forces invisibles »

Les apparences – ce que l'on peut voir – ont profondément fasciné la culture et la littérature du XIXe siècle en France. Cependant, il faut insister sur le fait que, au fil des découvertes scientifiques, les forces invisibles sont devenues tout aussi fascinantes, alors que les savants commencent à en repérer les effets et s'efforcent d'en comprendre le fonctionnement. La littérature, notamment, s'empare de ces phénomènes et les travaille, leur attribuant des propriétés tenant souvent de la magie et même un caractère effrayant puisque ces forces invisibles sont fréquemment perçues et représentées comme mortelles. Ceci est particulièrement vrai au tournant du XXe siècle, incluant ainsi la Belle Époque et les années qui précèdent et suivent cette période ; on pourrait y voir une de ses obsessions, comme on le découvrira dans ce séminaire. Nous étudierons ce que la récurrence de ce motif peut nous dire des écrivains et des écrivaines qui y ont recours, mais aussi des enjeux et des peurs de la société dont ils et elles se font l'expression.

**Objectifs du cours**

Ce cours proposera une introduction à différents enjeux et phénomènes littéraires et sociaux du XIXe siècle et du début du XXe siècle, une étude précise de plusieurs œuvres majeures – plus spécifiquement des enjeux poétiques, esthétiques et sociaux qui s'y développent –, de même qu'une introduction (ou un retour) à différents outils théoriques permettant de les analyser. Les étudiant.e.s seront amené.e.s à aborder ces enjeux à l'écrit, mais aussi à l'oral, sous diverses formes, tout au long du séminaire.

À la fin de ce cours les étudiant.e.s auront :

- A. Développé une connaissance plus précise du contexte sociohistorique de la création littéraire à la fin du XIXe siècle et au début du XXe au moyen de l'étude de quatre œuvres spécifiques ;
- B. Perfectionné leur expression, au moyen de travaux prenant la forme de rédactions écrites et d'activités orales (ateliers, présentation orale) ;
- C. Acquis divers outils théoriques pour analyser les textes et démontré leur capacité à les utiliser ;
- D. Développé leur capacité à synthétiser, analyser, critiquer et enseigner des textes, notamment en convoquant des notions théoriques pertinentes.

## Manuels et œuvres à l'étude

Vous pouvez, au choix, utiliser les éditions en ligne gratuites suggérées ou vous procurer une édition en format papier (j'indique plus bas les éditions de qualité recommandées pour le séminaire, dont la librairie de l'Université de Waterloo (le Bookstore) devrait posséder quelques copies). Il est tout aussi acceptable d'utiliser la version en ligne qu'une version papier.

- Leblanc, Maurice, L'île aux trente cercueils, 1919.  
Édition papier : Paris, Le livre de poche, 1990. ISBN : 9782253004738.  
Édition en ligne BEQ : <https://beq.ebooksgratuits.com/classiques-xpdf/Leblanc-cercueils.pdf>
- Maupassant, Guy, Le Horla, 1887.  
Édition papier : Paris, Gallimard, 1999. ISBN : 9782070458202  
Édition en ligne BEQ : [https://beq.ebooksgratuits.com/vents/Maupassant\\_Le\\_Horla.pdf](https://beq.ebooksgratuits.com/vents/Maupassant_Le_Horla.pdf)
- Renard, Maurice, L'Homme truqué, 1921.  
Édition papier : Paris, Éditions de l'Arbre vengeur, 2014, 144 p.  
Édition en ligne BEQ : <https://beq.ebooksgratuits.com/classiques/Renard-homme.pdf>
- Verne, Jules, Le Château des Carpathes, 1892.  
Édition papier : Paris, Le livre de poche, 2001, 256 p. ISBN : 9782253013297  
Édition en ligne BEQ : <https://beq.ebooksgratuits.com/vents/Verne-Carpathes.pdf>
- Vous aurez également à lire un certain nombre d'extraits d'articles critiques fournis par le professeur et accessibles gratuitement en ligne à partir de LEARN.

## Évaluation

La qualité de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire) et de l'expression (style) sont pris en compte pour chaque évaluation.

Les étudiant.e.s sont invité.e.s à utiliser des outils d'appui pour améliorer la qualité de l'expression écrite (Antidote, Bon Patron, dictionnaires, etc.), mais ils et elles doivent être la source principale du travail soumis. De plus, un texte comportant un ou plusieurs passages significatifs entièrement traduits par un logiciel ne pourrait pas être considéré comme ayant été écrit par l'étudiant.e et ne saurait être corrigé comme tel.

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Forums	Sem 3, 5, 7 et 10	20 %
Ateliers	Durant tout le trimestre	20 %
Présentation orale	Semaines 8 et 9	30 %
Dissertation finale	Semaine 12	30 %
Total		100%

### Forums – 20 %

Les étudiant.e.s écriront un forum pour chaque œuvre commune (semaines 3, 5, 7 et 10) présentant leurs impressions de lecture et répondant à des questions du professeur. Des consignes supplémentaires seront données sur LEARN. La note tiendra aussi compte de l'implication dans les échanges qui auront lieu durant le trimestre.

### Ateliers – 20 %

Nous ferons des ateliers tout au long du trimestre (8). L'évaluation de cet aspect comportera deux volets. Le premier volet sera la préparation des ateliers avant la séance : les étudiant.e.s recevront une note pour la soumission de leurs notes de lecture avant la séance (8 X 1.5 point). L'enjeu principal ici sera de faire le travail, puisque ce travail ne fera pas l'objet d'une correction détaillée. Le second volet sera constitué par les ateliers eux-mêmes : les étudiant.e.s recevront une note pour leur participation et leur implication (sur 8 points). Des consignes supplémentaires seront données sur LEARN.

### Présentation orale – 30 %

Durant les semaines 8 et 9, les étudiant.e.s feront une présentation orale d'une durée de 20 minutes sur un sujet choisi en consultation avec le professeur. Des consignes supplémentaires seront données sur LEARN.

### Dissertation finale – 30 %

À la fin du trimestre, les étudiant.e.s remettront une dissertation dont le sujet devra s'inscrire dans l'orientation du séminaire. Le travail portera sur des œuvres de la période étudiée, traitées en classe ou non ; le corpus et le sujet devront être approuvés par le professeur. La dissertation fera environ 3000 mots (Times New Roman, 12, double interligne, texte justifié à gauche et à droite). Il sera nécessaire d'inclure une bibliographie critique correspondant aux critères fournis sur LEARN et une page-titre.

## Plan du cours

Pour une liste des dates importantes déterminée par l'Université, voir ici : <https://uwaterloo.ca/registrar/important-dates/list>

Le plan de cours est donné à titre indicatif et pourra être modifié en fonction des besoins des étudiant.e.s

Semaine	Date	Matière   Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	Sem du 9 janvier	-Introduction au séminaire -Le XIXe et la Belle-Époque	Le Château des Carpathes + Atelier 1	Évaluation
2	Sem du 16 janvier	-Gothique, surnaturel et magnétisme	Le Château des Carpathes + Atelier 2	Atelier 1
3	Sem du 23 janvier	-L'Électricité - Jules Verne et Le Château des Carpathes	Le Château des Carpathes + Atelier 3	Forum Château des Carpathes Atelier 2
4	Sem du 30 janvier	- Le Château des Carpathes	Le Horla + Atelier 4	Atelier 3
5	Sem du 6 février	- L'Invisibilité - Guy de Maupassant et Le Horla	Le Horla + Atelier 5	Forum Le Horla Atelier 4
6	Sem du 13 février	- L'Invisibilité - Guy de Maupassant et Le Horla	L'Île aux trente cercueils	Atelier 5
	Sem du 20 février	Semaine de lecture - Pas de cours	L'Île aux trente cercueils + Atelier 6	Évaluation
7	Sem du 27 février	- Maurice Leblanc -Arsène et Sherlock - L'Île aux trente cercueils	L'île aux trente cercueils	Forum L'Île aux trente cercueils Atelier 6
8	Sem du 6 mars	- L'Île aux trente cercueils -Présentations	L'homme truqué	Évaluation
9	Sem du 13 mars	-Présentations	L'Homme truqué + Atelier 7	Évaluation
10	Sem du 20 mars	-Maurice Renard -Merveilleux scientifique -L'Homme truqué	Atelier 8	Forum L'Homme truqué Atelier 7
11	Sem du 27 mars	-L'Homme truqué	Lectures à faire	Approbation sujet de la dissertation finale Atelier 8
12	Sem du 3 avril	-Robida et La Vie électrique -Remarques de conclusion	Lectures à faire	Évaluation

## **Plan en cas de fermeture de l'université**

En cas d'annulation d'une ou de plusieurs séances en classe, l'enseignement se fera à distance, possiblement en mode synchrone par vidéo durant les heures habituelles de classe (les séances seraient enregistrées et les enregistrements mis à la disposition des étudiant.e.s sur LEARN). Différentes options seront toutefois envisagées et des indications précises quant au déroulement du séminaire seront fournies sur LEARN.

Si une évaluation est prévue pendant la période durant laquelle l'université est fermée, celle-ci aura lieu en ligne, selon des consignes qui seront indiquées sur LEARN.

La date limite pour la remise des travaux écrits ne changera pas étant donné que ces travaux sont soumis en ligne.

## **Accommodements pour les étudiant.e.s en quarantaine**

Si un.e étudiant.e doit se mettre en quarantaine, le professeur lui proposera des accommodements selon sa situation individuelle.

## **Déclaration d'absence temporaire de courte durée (Short-Term absences)**

Si un.e étudiant.e déclare une absence temporaire de courte durée, il est nécessaire que l'étudiant.e suive la procédure détaillée par la Faculté (voir ici : <https://uwaterloo.ca/arts/undergraduate/student-support/accommodations-illness-or-extenuating-circumstances>) et aussi que l'étudiant.e contacte le professeur dans les premières 24h suivant la déclaration pour avoir droit à des accommodements. Ne pas respecter ce délai implique que les accommodements ne sont plus requis.

## **Règlements du cours**

### **Absence**

Une absence lors d'un test en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le site du registraire sur le règlement (<https://uwaterloo.ca/registrar/final-examinations/examination-regulations-and-related-matters>) pour de plus amples informations.

Si un.e étudiant.e est malade pour un test en classe, il ou elle doit faire remplir le formulaire « verification of illness » par son médecin (<https://uwaterloo.ca/arts/undergraduate/student-support/accommodations-illness-or-extenuating-circumstances>). Pas de rattrapage pour les travaux/tests/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera une note de 0.

Si l'étudiant.e rate une ou plusieurs séances, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiant.e.s, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne pourra répondre aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'étudiant.e a déjà fait les premières démarches pour se mettre à jour et si l'absence est motivée par une

raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc.). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

### **Remise des travaux**

Un travail remis après la date de remise prévue ou la période de grâce, le cas échéant, pourrait être refusé ou être sanctionné par une pénalité (par exemple, 5% par jour de retard, incluant les fins de semaine), à moins d'un arrangement préalable avec le professeur ou de circonstances médicales dûment documentées. Il ne sera pas non plus possible de demander un travail supplémentaire pour améliorer la note finale dans le séminaire.

### **Travail de groupe**

Hormis lorsque cela est spécifiquement indiqué par le professeur, le travail de groupe n'est pas permis.

### **Politique du département**

Le Département se réserve le droit de refuser l'admission d'un étudiant.e dans un cours et/ou de ne pas créditer un cours de langue si le niveau de préparation préalable de l'étudiant.e s'avère trop haut pour le cours en question.

**Tout travail doit être conçu et complété, dans son intégralité, par l'étudiant.e** qui le soumet. **Toute tricherie et tout plagiat seront portés à la connaissance** de la Directrice/du Directeur du département et de la vice-doyenne/du vice-doyen de la faculté (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné.

**Le plagiat** consiste à emprunter ou bien à traduire une idée, un texte ou une partie du texte sans en indiquer la source précise et/ou sans employer les guillemets (« »), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré en partie ou au complet d'un livre, d'un article, des notes du cours, d'un site internet ou encore du travail d'un.e autre étudiant.e, etc. Même si vous ne citez pas textuellement une source, il est requis de la mentionner (références bibliographiques complètes) si vous y empruntez des informations ou des idées. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable et fera l'objet des mêmes sanctions.

**La tricherie** comprend tout usage d'aide non-autorisée et toute collaboration non-autorisée, mais ne s'y limite pas. Votre professeur.e vous informera des règlements propres aux activités de son cours. Pour les règlements universitaires, voir les détails ci-dessous.

## **University policies**

### **Academic Integrity**

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. If you have not already completed **the online tutorial** regarding academic integrity you should do so **as soon as possible**. If you have, **please review for updates: Academic Integrity Tutorial** (<https://uwaterloo.ca/library/research-supports/academic-integrity/academic-integrity-tutorial> ).

### **Intellectual Property**

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

## **Grievance**

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

## **Discipline**

A student is expected to know what constitutes academic integrity, to avoid committing academic offences, and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the Undergraduate Associate Dean. When misconduct has been found to have occurred, disciplinary penalties will be imposed under Policy 71 – Student Discipline. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to Policy 71, Student Discipline (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-71>). For typical penalties check Guidelines for the Assessment of Penalties (<https://uwaterloo.ca/secretariat/guidelines/guidelines-assessment-penalties>).

## **Appeals**

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to Policy 72, Student Appeals (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-72> ).

***Other sources of information for students:***

[Academic Integrity website \(Arts\)](#)

[Academic Integrity Office \(UWaterloo\)](#)

**Note for Students with Disabilities**

The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.